

ATELIER 3

Les outils de financement pour les maîtres d'ouvrage d'utilité publique

Mme Kathrin Schriber

Responsable des Fonds, Coopérative d'habitation Suisse – Fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

M. Loïc Ecoffey

Responsable financement immobilier Romandie, Banque Alternative Suisse



LES OUTILS DE FINANCEMENT POUR LES MAÎTRES D'OUV-RAGE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Forum vaudois du logement 2018 Lausanne, le 27 septembre 2018

Référente: Kathrin Schriber, Responsable Fonds, coopératives d'habitation Suisse – fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique



Table des matières

- 1. Introduction aux instruments financiers
- 2. Emprunt de la Centrale d'émission pour la construction de logements ccl
- 3. Cautionnement de la Société coopérative de cautionnement hypothécaire cch
- 4. Prêts du Fonds de roulement et de de la Fondation fonds de solidarité



1. INTRODUCTION

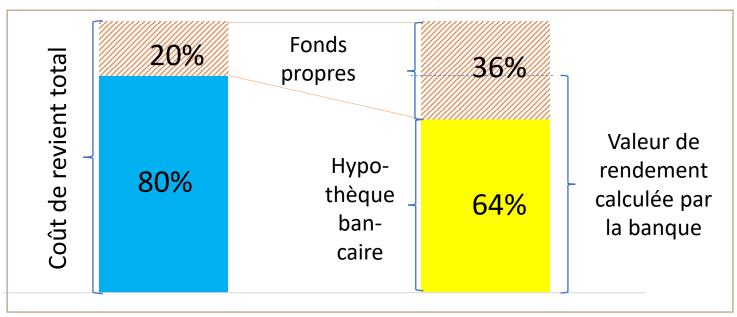


But des instruments de financement pour les maîtres d'ouvrage d'utilité publique (moup)

Faciliter des projets de construction et réduire le coût de financement pour promouvoir des logements à loyer avantageux des maîtres d'ouvrage d'utilité publique.



Problème général: différentes bases pour fixer la valeur d'un projet de construction



Souvent: coût de revient ≠ valeur de rendement calculée par la banque / ccl

le 27 septembre 2018 6

Différentes bases de calcul appliquées

Instrument financier	Base de calcul
Institut bancaire, assurance, caisse de pension, etc.	Valeur de rendement
Emprunt ccl	Valeur de nantissement / rendement
Cautionnement cch	Coût de revient, contrôle de plausibilité avec valeur de rendement
Prêts Fonds de roulement / Fonds de solidarité	Coût de revient; montant du prêt dépendant du nombre de logements
Fondation Solinvest - participation transitoire	Coût de revient; montant du prêt dépendant du nombre de logements

Exigences posées au demandeur

- Remplir les dispositions de l'Office fédéral du logement OFL relatives à l'utilité publique -> dispositions statutaires
- Être membre d'une association faîtière (coopératives d'habitation Suisse/armoup, WOHNEN SCHWEIZ) ou de la ccl resp. cch
- Champ d'activité dans la région du projet
- Suffisamment de fonds propres du maître de l'ouvrage (en général 10% du bilan respectivement du coût de revient dépendant de l'instrument financier)

Exigences posées au projet de construction

→ examen technique par l'OFL:

- Analyse technique des immeubles d'habitation locatifs selon le système d'évaluation de logements (SEL), édition 2015
- Respect des limites de coûts dépendant du lieu (contrôle du devis et descriptif détaillé)
- Vérification du niveau du loyer prévu (comparaison avec le loyer du marché du lieu)
- Exigences élevées en matière d'écologie, d'efficience énergétique et de construction sans obstacles

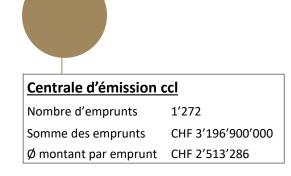
Exigences posées au financement

- Financement prévu réaliste (fonds propres, prêts de tiers, hypothèques)
- Vérification des charges annuelles prévues (principe du loyer basé sur les coûts), viabilité financière
- Garantie du prêt / de l'emprunt (droit de gage immobilier)



Importance des différents instruments financiers en termes de masse monétaire





Coop. de cautionnement hyp.

Nombre de cautions 27

Somme des cautions CHF 14'226'550

Ø montant par prêt CHF 526'909

Fonds de solidarité

Nombre de prêts 120

Somme des prêts CHF 28'685'755

Ø montant par prêt CHF 239'048



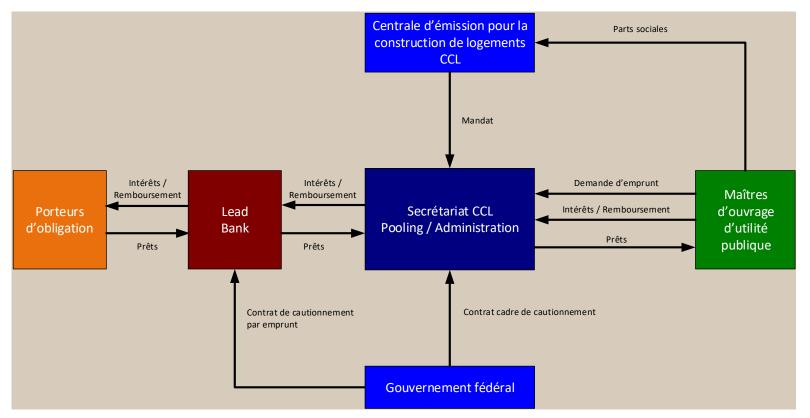
2. EMPRUNT DE LA CENTRALE D'ÉMISSION POUR LA CON-STRUCTION DE LOGEMENTS







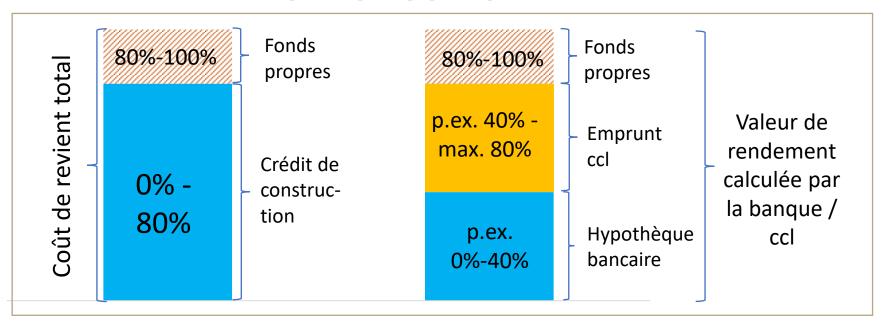
La ccl que fait-elle?







Emprunt ccl: un instrument de consolidation/ refinancement



Hypothèse: coût de revient = valeur de rendement calculée par la banque / ccl





Calcul de base: Valeur de nantissement*

Valeur de nantissement = capitalisation du revenu locatif net au taux d'intérêt indicatif de 6,5%

Dérogations au taux d'intérêt indicatif:

- Différence entre loyers effectifs et loyers du marché
- Lieu de l'implantation de l'immeuble
- L'âge et l'état de l'immeuble
- Stratégie de financement / situation financière du moup
- Organisation / administration du moup

Limite de l'emprunt:

- Financement jusqu'à 80% de la valeur de nantissement de la ccl
- Amortissement obligatoire de la part dépassant 70% soit du financement antérieur ou alimenter des réserves liquides sur un compte bancaire





Évolution du volume des emprunts et taux

d'intérêts

Taux d'intérêt pour hypothèques à taux fixe de même durée

«All-in-costs» CCL

 Taux d'intérêt pour emprunts CCL

Volume des emprunts CCL







Conclusions: la ccl...

- permet aussi l'accès au marché de capitaux aux maîtres d'ouvrages ne disposant que de peu de fonds propres
- met à disposition des hypothèques à des taux avantageux et stables à long terme
- contribue à l'abaissement des loyers
- procure des placements sans risques aux investisseurs grâce au cautionnement de la Confédération

le 27 septembre 2018 17



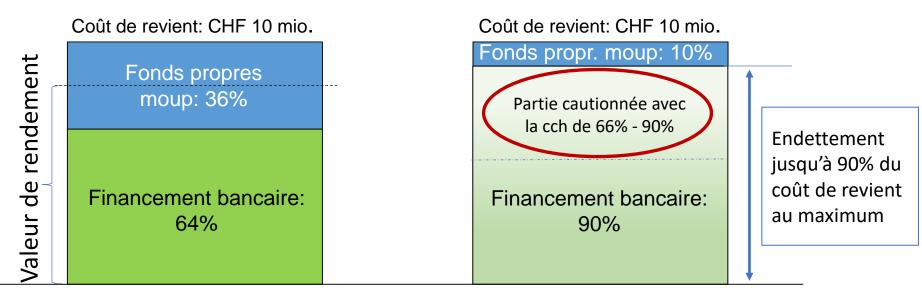
3. CAUTIONNEMENT DE LA COOPÉRATIVE DE CAUTION-NEMENT HYPOTHÉCAIRE CCH







Schéma d'un financement avec cch



Financement sans aide de la cch

Financement avec l'aide de cautionnement de la cch





Types de financements et projets de construction soutenus

Instrument financier pour sécuriser la 2^{ème} hypothèque de l'institut bancaire avec un cautionnement **solidaire** pour:

- rénovation d'immeubles
- nouvelles constructions / constructions de remplacement
- acquisition d'immeubles





Cautionnement de la Société coopérative de cautionnement hypothécaire

- Au cas où l'emprunteur ne répondrait pas de ses obligations financières, la cch, comme caution solidaire, sera amenée à effectuer les paiements à sa place.
- Les cautionnements solidaires de la cch, ainsi que sa bonne solvabilité avec l'arrière caution de la Confédération offrent aux institutions de financement une sécurité maximale.
- Frais du cautionnement à payer par l'emprunteur:
 - prime annuelle de la cch de 0.25 % du montant maximal cautionné
 - souscription de parts sociales de la cch à hauteur de 3% de la somme initiale cautionnée



4. FONDS DE ROULEMENT FONDS DE SOLIDARITÉ



Schéma d'un financement Fdr / Fds

Coût de revient: CHF 10 mio.

Fonds propres moup: 36%

Financement bancaire: 64%

Coût de revient: CHF 10 mio.

Fonds propr. moup: 10%

Prêts Fdr / Fds

Financement bancaire: hypothèques de 1er et 2ème rang

Financement sans aide du Fdr/Fds Financement avec l'aide du Fdr/Fds

Financement résiduel ou transitoire

Fonds de roulement (Fdr)

- → géré à titre fiduciaire par les organisations faîtières coopératives d'habitation Suisse / WOHNEN SCHWEIZ
- → alimenté par des fonds de la Confédération

Fonds de solidarité (Fds)

- → une fondation de coopératives d'habitation Suisse
- → alimenté par les contributions volontaires des membres de coopératives d'habitation Suisse et des recettes d'intérêts sur les prêts octroyés

Types de financements et projets de construction soutenus

Instruments pour financer le **montant restant** ou assurer un financement **transitoire** pour:

- rénovation d'immeubles
- nouvelles constructions / constructions de remplacement
- acquisition d'immeubles
- acquisition de terrains



Conditions du Fdr / Fds I

- Base de calcul: Coût de revient
- Prêts à long terme de 20 et 25 ans respectivement
- Paiements d'intérêts et d'amortissements linéaires semestriels
- Taux d'intérêt: 2,0 points au-dessous du taux d'intérêt de référence déterminant pour les loyers, mais au minimum de 1,0%



Conditions du Fdr / Fds II

- Montant de prêt accordé entre CHF 15'000 et au max. CHF 50'000 par logement en fonction:
 - de l'utilisation du prêt (nouvelle construction, rénovation, acquisition de l'immeuble ou du terrain)
 - de la norme énergétique adoptée
 - du standard du label LEA pour la construction d'appartements sans obstacles

eu règlement de location

le 27 septembre 2018 27



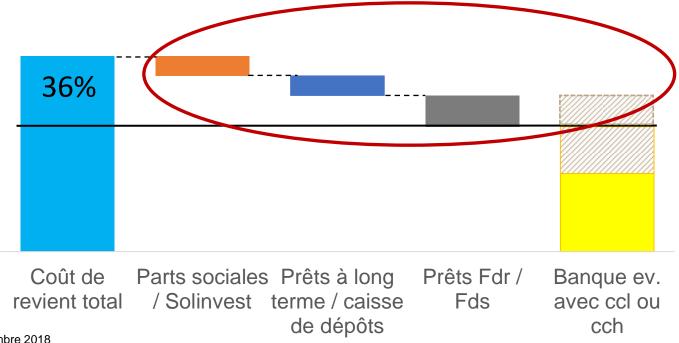
Conclusions: la cch, le Fonds de roulement et le Fonds de solidarité

- sont des financements résiduels
- représentent des fonds propres supplémentaires pour un moup avec peu de fonds propres
- contribuent à l'abaissement des loyers

le 27 septembre 2018 28



Répartition du coût de revient entre les divers instruments financiers



29



CONTACT

Kathrin Schriber

Responsable Fonds / Directrice des fondations

Fonds de solidarité et Solinvest

Bucheggstrasse 109, CP

8042 Zurich

Téléphone 044 360 26 57

kathrin.schriber@wbg-schweiz.ch

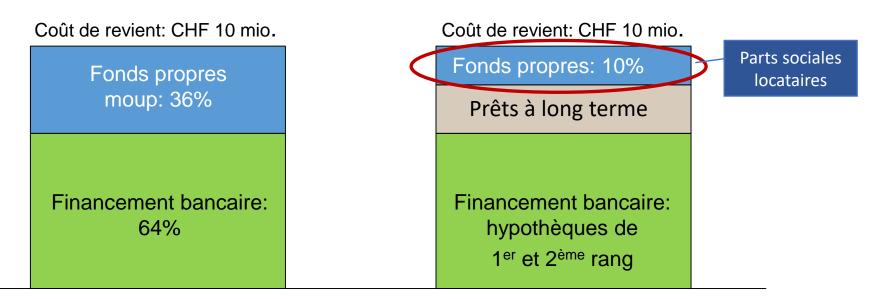
www.wbg-schweiz.ch



FONDATION SOLINVEST



Schéma d'un financement Solinvest



Financement sans aide de Solinvest Financement avec l'aide de Solinvest

le 27 septembre 2018 32

Fondation Solinvest

- → une fondation de coopératives d'habitation Suisse
- alimentée par les donations et des recettes provenant d'actions et de placements
- Participation sous forme de prise de parts sociales chez des moup qui ont besoin d'un "capital transitoire" au sens d'un financement initial de durée limitée pour se constituer des fonds propres (pour les nouveaux / petits moup)
- Limité jusqu'à ce que les futurs coopérateurs/ locataires se substituent à cette participation transitoire (le plus généralement lors de l'entrée en possession de l'immeuble)

Conditions de la Fondation Solinvest

- Membres de la coopérative seront en majorité des locataires
- Pour un projet spécifique seulement
- Projet doit correspondre dans ses objectifs ou dans sa conception aux exigences qualitatives posées par le Fonds de roulement
- À prouver que la faisabilité du projet est donnée selon toute vraisemblance
- Montant au max. CHF 10'000 / logement; 30 logements au max. par projet resp. 50 logements au max. par coopérative
- Moup doit prouver qu'il dispose déjà au minimum du même montant de parts sociales



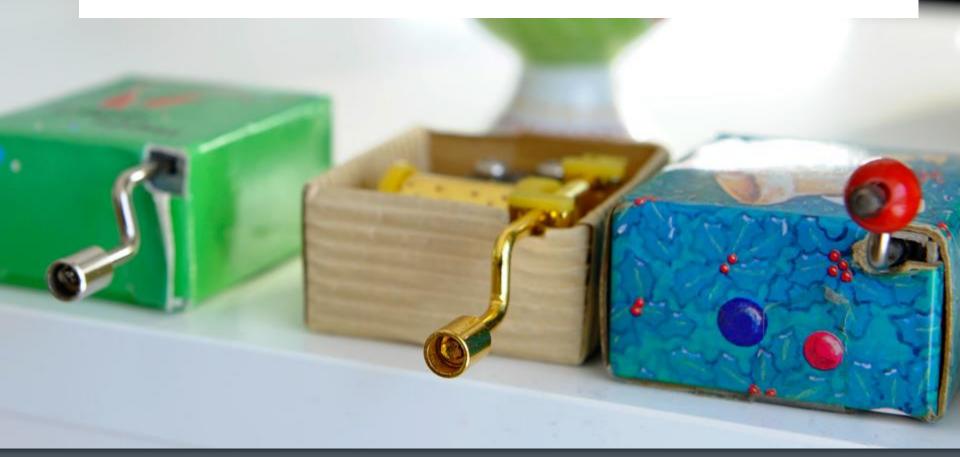




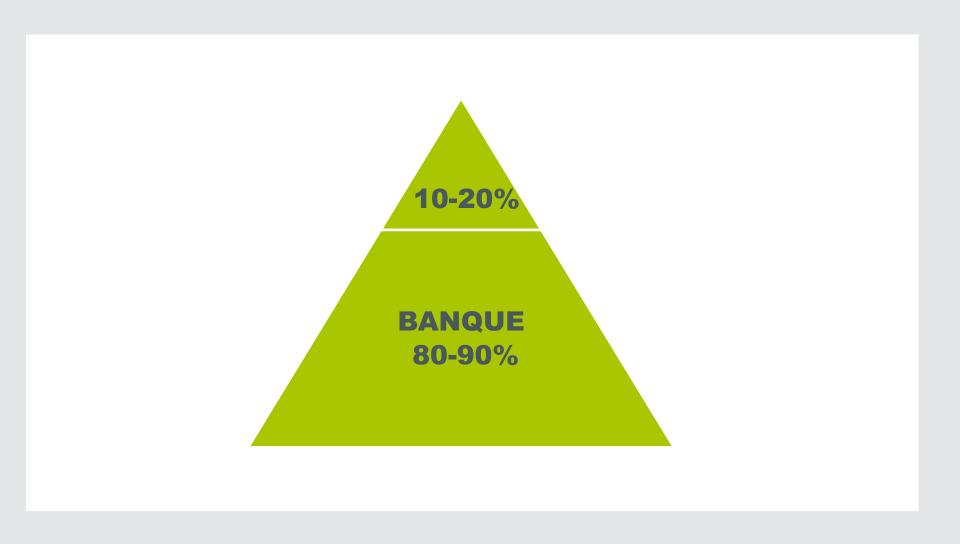
- Le financement bancaire Les principes de base.
- 2. Solutions de financement Outils à disposition des MOUP. Taux, conditions et amortissements.
- 3. Soutien des collectivités publiques Impacts sur le financement bancaire.

1. Le financement bancaire

Les principes de base.

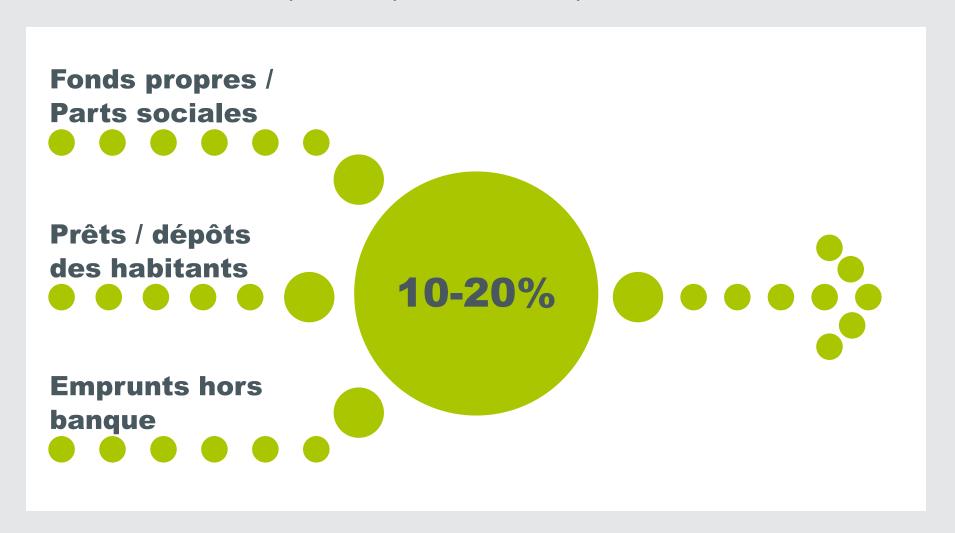


Le montage financier



Le montage financier

Comment atteindre la part complémentaire au prêt?



Le montage financier

Comment atteindre la part complémentaire au prêt?

Fonds propres effectifs

La coopérative doit présenter au minimum 5 à 10% de capital propre avec notamment les parts sociales. Des subventions ou donations peuvent également venir compléter cet apport de liquidités.

Prêts/dépôts des habitants

Ils seront généralement considérés comme fonds propres pour la coopérative ce pour autant qu'une durée minimale de 10 à 20 ans notamment pour les prêts soit fixée.

Emprunts hors banque

Ceux-ci sont généralement octroyés par la CHS, la CCL, les cantons et/ou les communes.



1. Le financement bancaire

Valeur de l'immeuble financé



Valeur de l'immeuble

Types de valeur considérés

Coût d'investissement

Cette valeur correspond au coût d'investissement du projet comprenant notamment le coût de construction, les frais annexes, les intérêts intercalaires...

Valeur de rendement

Le revenu locatif net est utilisé pour calculer la valeur de rendement en tenant compte du taux de capitalisation.

→ Valeur de gage

Valeur retenue par la banque pour son analyse qui, généralement, sera la plus basse entre les 2 valeurs précédentes.

Valeur de l'immeuble

Montage financier selon la valeur considérée

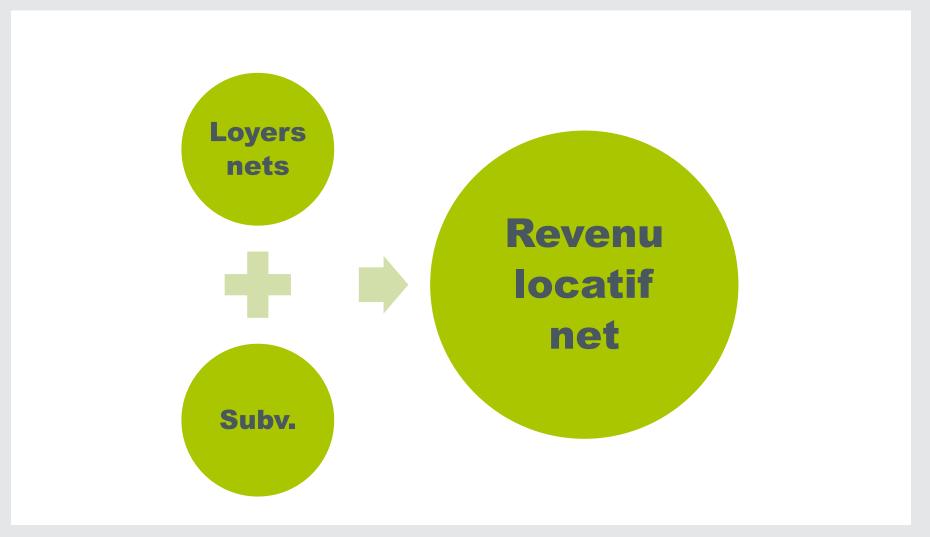


1. Le financement bancaire

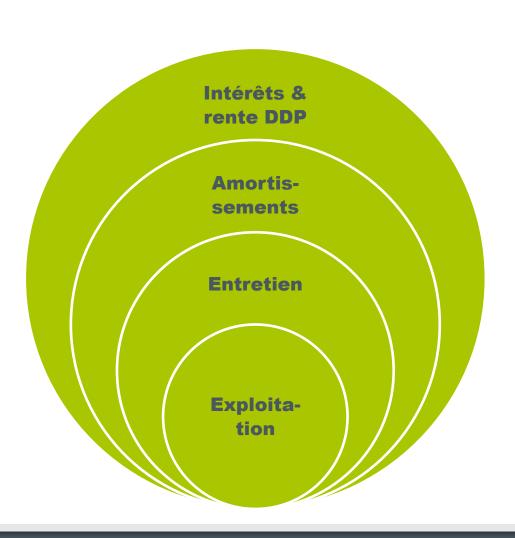
Capacité financière



Les produits de l'immeuble



Les charges de l'immeuble



Exemples de charges retenues pour un cas type

Intérêts

Sur chaque tranche d'emprunt (1er, 2e rang, autres emprunts, etc.) + marge variant selon la politique de la banque

2.0% à 6.0%

Rente de droit de superficie

Rente effective

Amortissements

Total des remboursements contractuels de tous les emprunts

Frais d'entretien

1.00% de la valeur du bien

Frais de gestion et d'administration

Gestion par la coopérative

0.25% du revenu locatif net

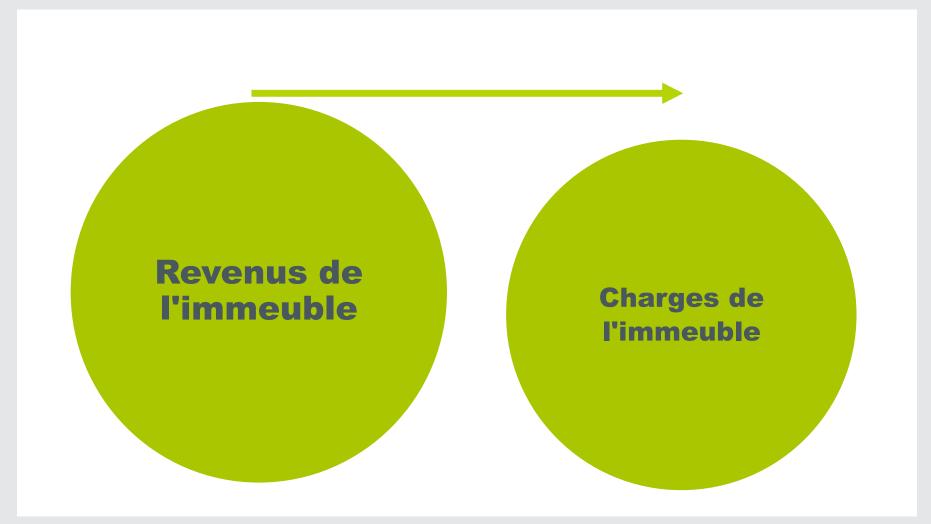
Gestion mandatée

4.00% du revenu locatif net

Prime de risque

0.10-0.25% de la valeur du bien

Objectif



2. Solutions de financement

Outils à disposition des MOUP. Taux, conditions et amortissements.



Prêts hypothécaires

Types de financement et taux applicables

Taux variable	 Taux de référence de chaque banque suivant le marché hypothécaire suisse (historiquement jusqu'ici, fluctuation annuelle de 25 à maximum 100 points de base) Flexibilité de remboursement anticipé Fourchette actuelle: 2.00% à 3.00%
Taux fixes	 Taux convenu pour une durée fixe de 2 à 10 ans Forte pénalité en cas de remboursement anticipé Fourchettes actuelles: 3 ans 0.80% à 1.20% 5 ans 0.90% à 1.30% 8 ans 1.20% à 1.60% 10 ans 1.40% à 1.90%
Taux Libor	 Index des marchés financiers sur laquelle la banque ajoute sa marge pour des durées de 1, 3, 6 ou 12 mois Pénalité en cas de remboursement anticipé Risque de volatilité élevée à court terme Taux libor actuel <u>avant</u> marge de la banque liée au risque: 1m -0.77%, 3m -0.73%, 6m -0.65%, 12m -0.51%

Prêts hypothécaires

Taux d'intérêt principaux applicables à du logement

Taux 1er rang	65% de la valeur de l'immeubleOffre de taux la plus attractive
Taux 2 ^e rang	 Tranche de 65% à 80% de la valeur du gage Majoration de taux éventuelle
Taux au delà du 2ème rang	 Tranche au-delà de 80% de la valeur du bien Majoration de taux probable si pas de garantie complémentaire
Taux unique ou mixte ou lissé	Mixte des 3 taux ci-dessus

Prêts hypothécaires

Conditions cadres

Amortissement	En général, entre 1% et 1.5% de l'emprunt
Échéances d'intérêts et d'amortissement	Trimestrielles ou semestrielles selon l'établissement
Frais	Variables de CHF 0.00 à CHF 1'000.00 environ
Garanties	 Cédules hypothécaires Cession du revenu locatif Cession des droits de l'assurance incendie (GE et VS) Cautionnement éventuel
Conditions usuelles	Remise annuelle des comptes et budgetsPas d'autres prêts sans accord de la banque
Dénonciation	 Délai à observer dans tous les cas de 0 à 6 mois Pénalités liées au taux contractuel

2. Solutions de financement

Amortissement des prêts



Plan d'amortissement

Amortissement du financement bancaire

Amortissement standard

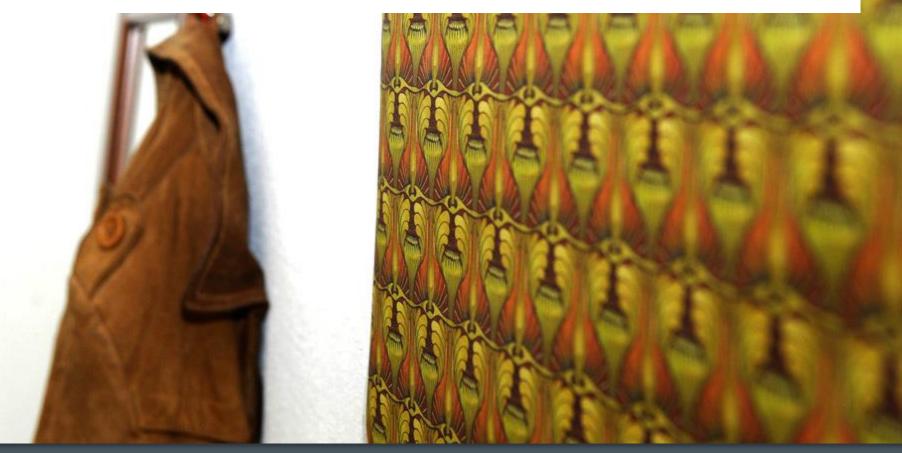
- En général, 1 à 1.5% du financement
- Dérogation possible pour les MOUP pour une réduction jusqu'à 65% (1^{er} rang) en 25 ans
- En cas de prêt d'un fonds CHS, possibilité d'adaptation de l'amortissement bancaire dans le but de lisser les remboursements sur le durée

Amortissement en cas de droit de superficie

- Plus la durée du droit est courte, plus les exigences d'amortissement seront élevées.
- En règle général, 10 à 15 ans avant l'échéance.
- Observer les conditions du droit de superficie

2. Solutions de financement

Crédit de construction



Crédit de construction

Particularités

Principe

Limite de crédit pour assumer une phase de construction, remboursée par la libération ultérieure du prêt hypothécaire et/ou une reprise partielle de la CCL

Intérêts intercalaires

Intérêts à payer avant l'encaissement des premiers loyers, intégrés généralement au coût d'investissement

Commission

En principe, 0.25% par trimestre sur le solde débiteur moyen

Crédit de construction

Particularités

Travaux effectués par les futurs habitants

Tolérables jusqu'à 5 à 10% du devis

Imprévus

Env. 3 à 5% du devis, voire plus sur des cas spécifiques

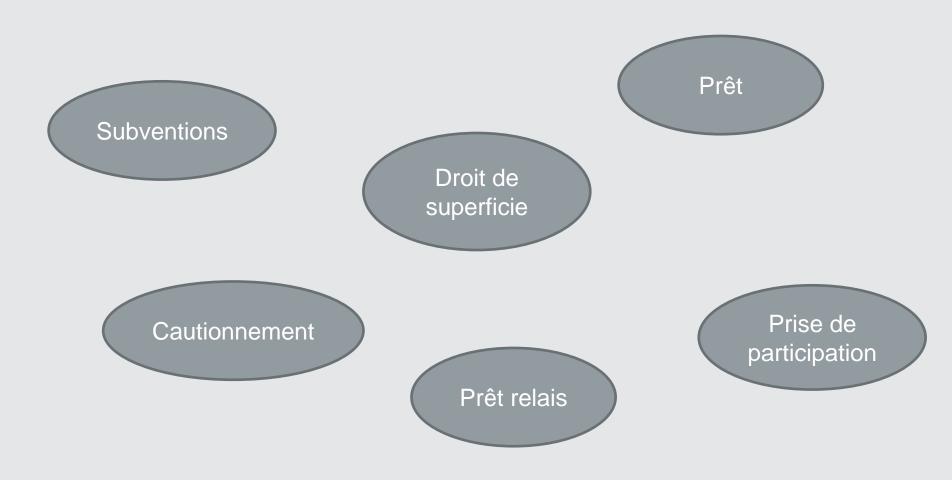
Libération du crédit

- Après utilisation des autres fonds et autres prêts
- Sur présentation des factures

Impacts sur le financement bancaire.



Impacts sur le financement bancaire.



Droit de superficie distinct et permanent

Impact sur l'analyse bancaire

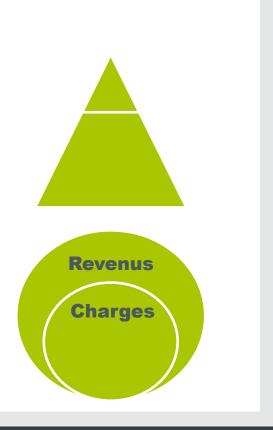
Durée du DDP

- + Longue
- Courte

Rente du DDP

- + Basse / Progressive
- Haute

Indemnité de retour



Octroi d'un prêt

Impact sur l'analyse bancaire

Apport de liquidités

- + Complément aux fonds propres
- + Diminution des prêts bancaires

Intérêts

- + Souvent des conditions plus intéressantes
- +/- Diminution / Augmentation des charges

Amortissement

Augmentation des charges





Prise de participation / Subventions

Impact sur l'analyse bancaire

Apport de liquidités

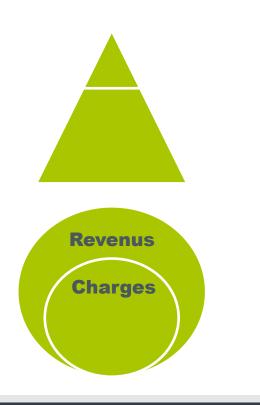
- + Complément des fonds propres -> Diminution des prêts
- + Eventuelle réduction de l'apport des coopérateurs

Intérêts

+ Absence de rémunération en général

Amortissement

+ Absence d'amortissement

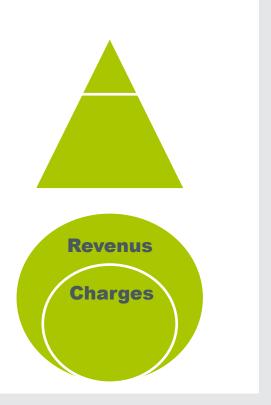


Cautionnement

Impact sur l'analyse bancaire

+ Augmentation des possibilités de prêts

- Potentielle augmentation des charges (intérêts et amortissement)





Votre intervenant

Loïc Ecoffey

loic.ecoffey@bas.ch